

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**15 DÉCEMBRE 2022**  
**18H30**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:            Maire:            Monsieur Beny Masella  
                          Conseillères: Madame Elizabeth Ulin                    Siège 2  
  Madame Colleen Feeney                    Siège 3  
  Madame Maria Torres                        Siège 4

Absente:                                    Madame Lauren Small-Pennefather    Siège 1

Aussi présents:    Madame Valentina Maria Todoran, Directrice générale par intérim  
                          Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

**1.     Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20221215-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h55.

**2.     Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 15 décembre 2022 tel que modifié ci-après:

- en retirant le point 5: **Le projet de développement Easton – cautionnement avec bénéficiaires additionnels**
- en retirant le point 7: **Conditions de travail des directeurs et des cadres moyens - amendement**

Adoptée à l'unanimité.  
# 20221215-002

**3.     Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement sur les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2023**

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2023 ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

**4.     Demandes de Communauto Flex – Places de stationnement supplémentaires et exemption de certaines règles**

ATTENDU que Communauto offre différents types de service de location de véhicule conçus pour offrir aux résidents divers choix de moyens de transport économiques et efficaces;

ATTENDU que deux places de stationnement sont réservées aux véhicules de Communauto sur le territoire de Montréal-Ouest au stationnement public sur Westminster;

ATTENDU que Communauto propose de faciliter encore davantage le recours à ses services en permettant à ses usagers de stationner dans la rue, ceci étant appelé Communauto Flex;

ATTENDU que Communauto a aussi demandé que des places de stationnement pour deux véhicules chacune soient autorisées à Montréal-Ouest, l'une à l'hôtel de ville, et l'autre à l'intersection des avenues Northview et Brock;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la demande de Communauto pour des places de stationnement supplémentaires à Montréal-Ouest soit refusée.

2) Que les véhicules Communauto Flex soient autorisés à stationner sur les rues de Montréal-Ouest à titre d'expérience pilote jusqu'au 15 décembre 2023, dans le cadre défini comme suit :

- A. Ces véhicules ne seront pas sujets aux exigences du règlement sur la circulation prohibant le stationnement de nuit et la limite générale de quatre heures.
- B. Ces véhicules restent toutefois soumis à toutes les autres exigences du règlement sur la circulation incluant, entre autres, la limite de 60 minutes sur l'avenue Westminster et les restrictions liées au déneigement et au nettoyage des rues.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20221215-003

5. **Développement immobilier The Easton – cautionnement et bénéficiaires additionnels**

Ce point fut retiré.

6. **Embauche d'une coordonnatrice à l'environnement – remplacement de congé de maternité**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que Mme Reiko Tiarakusumah Kobayashi soit embauchée comme coordonnatrice temporaire de l'environnement en vertu d'un contrat à signer par les deux parties pour une durée n'excédant pas un (1) an.
- 2) Que la Directrice générale par intérim soit autorisée à signer ce contrat au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20221215-004

7. **Convention de travail des cadres de direction et des cadres administratifs – modification**

Ce point fut retiré.

8. **Transfert budgétaire**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver, selon la recommandation de la trésorière, le financement à même le budget de fonctionnement d'une partie des dépenses engagées, au 31 décembre 2022 pour le projet de nouveau centre récréatif, soit un montant de 98 852,34 \$.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20221215-005

9. **Période de questions du public**

À 19h00, le Maire a annoncé le début de la période de questions.

**10. Levée de la séance**

À 19h01, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20221215-006

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20221215*